

Compte rendu du conseil municipal du 27 mai 2020

Début de séance à 17h30

Mr HEBRARD Philippe, maire sortant, cite tous les nouveaux élus. Tout le monde est présent.

La parole est donnée à Mr JAFFUEL, conseiller le plus âgé, qui fait la demande que la réunion se passe à huit-clos au vue de la situation sanitaire du moment. Les membres votent :
11 pour 0 contre 0 abstention
Le huit-clos est voté à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance : Mme MALAVAL Aurélie

Désignation de 2 assesseurs : Mme VISSAC Sophie et M.VALETTE Jean-François

Election du Maire :

Candidat Mr JAFFUEL André

Le vote est fait à bulletin secret.

11 votes : 11 voix pour Mr JAFFUEL.

MR JAFFUEL André est élu Maire.

Fixation du nombre d'adjoints :

Il est proposé de garder seulement 2 adjoints comme la municipalité précédente.

11 votants : 11 pour 0 contre 0 abstention

Election des adjoints :

- Election du 1^{er} adjoint

Candidat : GIBELIN Arnaud

Le vote est fait à bulletin secret.

11 votants : 11 voix pour GIBELIN Arnaud

MR GIBELIN Arnaud est élu 1^{er} adjoint.

- Election du 2^{ème} adjoint :

Candidat : Mme MALAVAL Aurélie

Le vote est fait à bulletin secret.

11 votants : 10 voix pour MALAVAL Aurélie 1 bulletin blanc

MME MALAVAL Aurélie est élue 2^{ème} adjoint

Fixation des indemnités du Maire et des adjoints :

Elles ont un pourcentage de l'indice brut mensuel 1027 de la fonction publique (3889.40€).

Actuellement, la rémunération des élus représente pour la commune une dépense de : 14500€-3000€ (dotation de l'Etat) =11500€

Avec la loi votée fin 2019, relative à l'engagement dans la vie locale, la dépense serait de 21200€-6000€=15200€

Il est proposé de diminuer les pourcentages pour arriver à la même dépense qu'en 2019.

Maire **20.5%** de l'indice 1027 au lieu de 25.5% (-194€)

Adjoints **8.5%** de l'indice 1027 au lieu de 9.9% (-54€)

Ainsi la dépense pour la commune en 2020 serait identique à celle de 2019 : 17400€-6000€ (dotation de l'Etat) = 11400€

11 votants : 11 pour 0 contre 0 abstention

Désignation du conseiller communautaire et de son suppléant :

Le conseiller communautaire sera Mr le Maire André JAFFUEL et son suppléant Mr GIBELIN Arnaud 1^{er} adjoint.

Attribution de l'indemnité de budget :

Chaque année la commune verse une indemnité (environ 300€) à Mme SAVAJOLS comptable qui contrôle le budget de la commune (dépenses, recettes).

11 votants : 11 pour 0 contre 0 abstention

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2020 :

La taxe d'habitation a pour 2020 son taux gelé à 6.65%

En 2019 :

- la taxe foncière pour les propriétés bâties était de 6.22%
- la taxe foncière pour les propriétés non bâties était de 126.30%

Produit attendu= 24504€

Etant donné la situation économique actuelle, il est proposé de ne pas les augmenter.

11 votants : 11 pour 0 contre 0 abstention

Vote des subventions aux associations :

En 2019 elles étaient :

- FNACA St Amans : 150€
- Société de chasse : 380€
- Les genêts d'or : 380€

- Le Foyer rural : 380€
- La Chaze : 380€
- AEP St Amans : 100€
- Imprévu : 230€
-

Il est proposé de maintenir les mêmes sommes si la demande est faite auprès de la mairie.

7 votants : 7 pour 0 contre 0 abstention

RODP 2020 -Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages ORANGE:

La redevance s'élève à 647€

11 votants : 11 pour 0 contre 0 abstention

RODP 2020-Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

La redevance s'élève à 1.3885% de l'indice du décret ce qui fait une somme de 212€

11 votants : 11 pour 0 contre 0 abstention

La séance se termine à 19h 30

MALAVAL Aurélie



Le Henni

